



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Mai 2010

Etaients présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M^{me} Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Néant

1 – Procès-verbal de la séance du 29 Mars 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Fixation des taux des contributions directes : Vote du taux relais (compensation de la taxe professionnelle) – rectification de la rédaction de la délibération prise le 29 Mars 2010

VU la délibération du 29 Mars 2010 fixant les taxes municipales pour l'année 2010
VU le courrier d'observation de la Sous-Préfecture en date du 30 Avril 2010 concernant le taux relais non voté
ENTENDU les explications de M. le Maire quant à la mise en œuvre de la réforme, soit un mécanisme transitoire de compensation relais qui se substitue à la taxe professionnelle en 2010

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de ne pas modifier le taux des taxes municipales.

Ils restent donc identiques à ceux de 2009 et présentés sur l'état de notification par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	11,66 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	45,18 %
Compensation relais (substitut de la taxe professionnelle)	7,42 %

L'état n°1259 de la Direction des Services Fiscaux sera modifié en ce sens.

Adopté à l'unanimité

3 – Recensement de la population 2011 : désignation du coordonnateur communal

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de M. le Maire

Sur proposition de M. le Maire

Délibère et

DESIGNE Mme Brigitte HABICH comme coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Insee pendant l'enquête de recensement 2011.

Adopté à l'unanimité

4 – Divers

A – Aménagement sécurisé de la Rue Principale

La discussion menée tourne autour du nouveau projet d'aménagement sécurisé de la Rue Principale présenté par le Cabinet TOPOS, entre autres sur les emplacements de stationnements, les bordures franchissables, les passages piétons, les sorties d'exploitations.

B- Place du Lindel – Emplacement de la benne à verre

M. Thierry FREY signale qu'il a passé plus d'une heure à nettoyer la placette du Lindel, à côté de la benne à verre, parce que certaines personnes y déposent les ordures ménagères. Ce manque de civisme est inadmissible.

La séance est levée à 20 h 40.

Le Maire :
Marcel Kirstetter



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Dimanche 06/06/2010	50 ^{ème} Anniversaire Consécration de l'orgue

2 – Fermeture exceptionnelle du secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé le vendredi 21 Mai 2010 et le Lundi de Pentecôte 24 Mai 2010

Réouverture le Vendredi 28 Mai 2010 de 9 h à 11 h. Le mercredi 26 mai 2010, le secrétariat est fermé en raison de l'ouverture du samedi matin 29 Mai 2010.

3 – SMICTOM : Organisation du rattrapage du lundi 24 Mai 2010

La Commune sera collectée pour les bacs gris (déchets compostables et non recyclables) et les bacs jaunes (matériaux recyclables) le samedi 22 Mai 2010 (début de collecte 4 h 45).

4 – Le haut débit dans notre Commune par le WiMax

Un certain nombre de foyers ne peuvent avoir accès au haut débit via l'ADSL ; Il existe un service alternatif WiMax, distribué par 3 Fournisseurs d'Accès Internet à ce jour : Wibox (www.wibox.fr / tel 0 811 760 600), Luxinet (www.luxinet.fr / Tel 04 86 68 88 75) et Numéo (www.numeo.fr / Tel 0 826 624 400).

5 – Recensement

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

6 – Délais pour l'établissement d'un passeport ou d'une carte d'identité

Les délais se sont considérablement rallongés : actuellement de 5 à 6 semaines pour l'obtention d'un passeport et 6 semaines pour l'obtention d'une carte d'identité. Il convient donc d'en tenir compte pour effectuer vos démarches.

7 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.